

Avis et prises de position

Conseil des monuments et sites du Québec

Numéro 106, automne 2005

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/17671ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Conseil des monuments et sites du Québec (2005). Avis et prises de position. *Continuité*, (106), 56–58.



QUAND LE FLEUVE NOUS EST REDONNÉ



En haut, le littoral dans son état actuel, à la hauteur de l'arrondissement de Sillery.

En bas, le projet de la promenade Samuel-De Champlain pour ce secteur.

Photo et ill. : CCNQ

L'aménagement des berges du Saint-Laurent à Québec a toujours préoccupé le CMSQ et ses partenaires, plus précisément depuis 1985. Qu'il s'agisse des travaux prévus à la Pointe-à-Carey ou sur le littoral constitué par la falaise, le fleuve et les terres riveraines, le Conseil s'est impliqué comme membre fondateur dans les coalitions pour la sauvegarde du Vieux-Port ainsi que dans l'aménagement du front fluvial nord.

La Commission de la capitale nationale, soucieuse de faire une réussite de ce dernier projet d'envergure, a lancé à l'automne 2000 une consultation publique avec des perspectives fort intéressantes de requalification du boulevard Champlain et d'aménagement d'une promenade. À cet égard, le Conseil a déposé un mémoire en novembre 2000, qui démontrait la nécessité d'une



collaboration entre tous les intervenants et insistait sur le caractère exceptionnel du site. Les enjeux de ce projet y étaient considérés sous trois angles : l'environnement, le transport et l'aménagement. Le Conseil rappelait aussi que le fleuve est une composante de l'identité québécoise et que les rives avoisinant la potentielle promenade ont une

dimension patrimoniale indéniable. Par exemple, au début du XIX^e siècle, les anses de Sillery constituaient un lieu majeur de transbordement du bois et de construction navale. Le 3 mai dernier, les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux faisaient état du projet de réaliser la promenade Samuel-De Champlain en confirmant leur contribution

financière, exprimant ainsi leur volonté d'embellir cette porte d'entrée de la ville de Québec par des aménagements favorisant l'accès au fleuve. Cette relance, qui s'inscrit dans le cadre du 400^e anniversaire de la ville, aura enfin fait consensus chez tous les intervenants. Le projet sera réalisé en plusieurs phases sous l'égide des différents paliers d'interven-

tion. Une première phase prévoit des haltes sur les 15 kilomètres séparant la gare maritime Champlain et la marina de Cap-Rouge, une piste cyclable, un sentier piétonnier longeant le fleuve et les services d'une navette fluviale. Deux stations (Victoria et du Jardin) feront l'objet d'aménagements particuliers visant à mettre en valeur les berges, telles la réfection du boisé et du quai Irving, puis la conception de jardins et d'une promenade ensablée, favorisant l'accès au fleuve et les percées visuelles. Le secteur de l'anse Brown bénéficiera d'une attention particulière de la part

du gouvernement du Canada, qui prévoit y faire renaître une ambiance maritime, en collaboration avec la Commission des champs de bataille nationaux et la Garde côtière. Plusieurs autres aménagements sont prévus dans le secteur de Sillery, comme une halte commerciale et d'hébergement qui permettra de contempler à loisir le fleuve et la circulation maritime. Toutefois, des problèmes d'interface resteront à résoudre entre le tissu résidentiel du cap Blanc et la voie de circulation. De plus, les alignements d'arbres prévus bloqueront la vue.

Dans ce secteur longtemps réduit à un simple corridor d'accès rapide vers le Vieux-Québec ou vers les ponts, il sera désormais possible de sillonner les berges en tramway, à bicyclette ou à pied, au cœur d'un patrimoine environnemental et culturel d'une grande richesse. Ce site retrouvera sa vocation publique et, du coup, constituera un acquis au chapitre du développement durable et sociétal.

Dans ce dossier, il est essentiel de souligner l'heureux travail concerté de la Commission de la capitale nationale et de la Ville de Québec, avec la participation de différents minis-

tères fédéraux et provinciaux. En plus d'embellir les fêtes du 400^e anniversaire de Québec, la promenade Samuel-De Champlain viendra réconcilier l'urbanisation, les espaces naturels et le patrimoine. Surtout, elle permettra aux citoyens de retrouver enfin leur fleuve, et aux visiteurs de le découvrir.

La Pointe menacée



Dans l'arrondissement de Pointe-Claire à Montréal, le site de la Pointe, qui s'avance dans le lac Saint-Louis, est d'un grand intérêt patrimonial. Un ensemble remarquable de bâtiments y a été construit, le plus ancien remontant au Régime français.

L'église Saint-Joachim (1882-1885), de style néo-gothique, érigée par l'architecte Victor Bourgeau, et le presbytère de style Second Empire (1848, 1913) font face au lac. Le couvent des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame (1867-1868, 1962) ainsi que le

moulin banal de Pointe-Claire (1709-1710), classé bien archéologique en 1983, sont situés sur la presqu'île au sud-ouest de l'église et du presbytère.

En 2003, la fabrique de la paroisse Saint-Joachim de Pointe-Claire a amorcé le projet

La Pointe de Pointe-Claire, où se trouve un noyau ancien des plus significatifs.

Photo : Pierre Lahoud

de construction d'un centre paroissial d'une superficie de 929 mètres carrés, adjacent à l'église. Selon les représentants de la paroisse, l'édifice répondra aux nouveaux besoins créés par la déconsecration des écoles. Il abritera notamment une salle communautaire et des locaux destinés à la formation religieuse.

Plusieurs paroissiens et citoyens ainsi que la Société pour la sauvegarde du patrimoine de Pointe-Claire (SSPPC) s'opposent à ce projet. Un ancien cimetière contenant encore des sépultures et les fondations du premier couvent érigé en 1787 par la Congrégation de Notre-Dame sont situés à l'arrière de l'église. La Pointe a aussi abrité un fort en pieux construit en 1729 et a accueilli le premier noyau villageois de Pointe-Claire. Elle possède une valeur historique incontestable. La SSPPC s'oppose à la construction d'un édifice d'une telle superficie à cet endroit. Elle recommande que la conservation et l'intégrité du site soient prises en considération dans tout projet de développement de la paroisse.

Lors d'une assemblée d'information en mai dernier, l'archi-

tecte manitobain Michael Boreckie et l'architecte Marc Laurendeau, de la firme mont-réalaie Jodoin Lamarre Pratte et associés, ont présenté un premier projet de centre paroissial évalué à 3,3 millions de dollars. Le nouvel édifice serait bâti du côté ouest de l'église, à l'emplacement de l'actuelle maison du sacristain construite en 1954, et serait relié à l'église et au presbytère. En juin, le Conseil du patrimoine de Montréal a diffusé un avis portant sur la nécessité de repenser le projet en fonction d'une analyse minutieuse du paysage et de la morphologie de l'ensemble du site de la Pointe.

Un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le secteur villageois du Vieux-Pointe-Claire est en vigueur depuis 2001 et un amendement en date de juillet 2005 reconnaît la Pointe comme un site exceptionnel. Cependant, les dispositions du PIIA n'offrent pas une protection adéquate à ce patrimoine. En février 2005, la SSPPC a demandé à la Ville de Montréal de constituer la Pointe de Pointe-Claire en site du patrimoine. Elle prépare également une demande de classement de la Pointe

comme site historique, qu'elle enverra à la ministre de la Culture et des Communications du Québec.

Le CMSQ ne s'oppose pas à une nouvelle construction sur la Pointe de Pointe-Claire. Il considère que ce site est sujet à évoluer et que sa vocation religieuse et communautaire doit être perpétuée. Il estime cependant qu'un projet de centre paroissial devra tenir compte de l'histoire des lieux, de l'ensemble architectural unique que constituent l'église, le presbytère, le couvent et le moulin, et de l'environnement naturel exceptionnel de la Pointe. La fabrique s'est jusqu'à présent montrée peu sensible aux enjeux patrimoniaux du projet de centre paroissial et l'arrondissement de Pointe-Claire refuse de reconnaître et de protéger ce site patrimonial unique, malgré le travail incessant de sensibilisation, de mise en valeur et de mobilisation accompli par la SSPPC. Le CMSQ applaudit la vigilance de cet organisme qui rappelle à l'esprit des citoyens, des intervenants et des décideurs la vulnérabilité et la grande valeur patrimoniale de la Pointe de Pointe-Claire.

Comités Avis et prises de position du Conseil des monuments et sites du Québec

MEMBRES OUEST DU QUÉBEC

Jean Bélisle, professeur en histoire de l'art; Michel Prévost, archiviste; Mathieu Payette-Hamelin, étudiant en conservation de l'environnement bâti; Ginette Cloutier, muséologue; Gaétane Dufour, historienne de l'art.

MEMBRES EST DU QUÉBEC

Pierre Larochelle, expert en milieux bâtis; Anne Vallières, architecte; Denis Boucher, historien; Gilles Fortin, architecte; Alain Franck, ethnologue; Patrick Donovan, consultant en patrimoine.

POUR INFORMATION :

Éva-Marie Neumann, agente de liaison
Comité APP, région de l'Ouest du Québec:
École d'architecture, Faculté d'aménagement
Université de Montréal, C.P. 6128
succ. Centre-Ville, local 2006, Montréal
(Québec) H3C 3J7
Tél.: (514) 343-7413 • Téléc.: (514) 343-2042
Courriel: cmsq@cmsq.qc.ca

Marie-Monique Turgeon, agente de liaison
Comité APP, région de l'Est du Québec:
82, Grande Allée Ouest, Québec (Québec)
G1R 2G6

Tél.: (418) 647-4347 ou 1 800 494-4347
Téléc.: (418) 647-6483
Courriel: cmsq@cmsq.qc.ca

Les mémoires du CMSQ sont disponibles à :
www.cmsq.qc.ca